



HAL
open science

La résistance des esclaves musulmans dans l'Amérique des Habsbourgs : naissance et développement d'un mythe

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La résistance des esclaves musulmans dans l'Amérique des Habsbourgs : naissance et développement d'un mythe. *Nuevo mundo Mundos Nuevos*, 2010, 10.4000/nuevo-mundo.59309 . hal-01166187

HAL Id: hal-01166187

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01166187>

Submitted on 14 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La résistance des esclaves musulmans dans l'Amérique des Habsbourgs : naissance et développement d'un mythe

Jean-Pierre Tardieu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/59309>

DOI : [10.4000/nuevomundo.59309](https://doi.org/10.4000/nuevomundo.59309)

ISSN : 1626-0252

Éditeur

Mondes Américains

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de La Réunion



Référence électronique

Jean-Pierre Tardieu, « La résistance des esclaves musulmans dans l'Amérique des Habsbourgs : naissance et développement d'un mythe », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Débats, mis en ligne le 23 mars 2010, consulté le 14 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/59309> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nuevomundo.59309>

Ce document a été généré automatiquement le 14 octobre 2020.



Nuevo mundo mundos nuevos est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

La résistance des esclaves musulmans dans l'Amérique des Habsbourgs : naissance et développement d'un mythe

Jean-Pierre Tardieu

- 1 En théorie les négriers ne pouvaient transférer dans les territoires castillans du Nouveau Monde que des esclaves baptisés, selon les textes administratifs qui régissaient leur commerce¹. Si dans un premier temps les normes furent respectées, avec un simulacre de sacrement dans les ports d'embarquement –Loanda par exemple–, une fois terminé le monopole portugais, cette coutume hypocrite fut abandonnée. Les bossales arrivaient en Amérique sans la moindre connaissance de la religion catholique, ciment de l'empire ultramarin.
- 2 Or les noirs appartenant à des régions islamisées réagirent contre un statut qui ne s'accordait pas avec leur foi. Certes le Coran admettait l'esclavage, recommandant toutefois que l'on traitât convenablement ses victimes². Mais, d'après le droit musulman, il n'y avait que deux causes légitimes : la naissance dans l'esclavage (la loi du ventre, avec quelques exceptions) ou la capture en guerre. Le second cas ne s'appliquait pas aux musulmans, car, si les esclaves pouvaient rester dans leur état après s'être convertis, la réduction d'un musulman libre à la condition servile n'était point admise³.
- 3 De plus l'existence des esclaves musulmans dans les premiers moulins à sucre de l'île Hispaniola n'avait rien à voir avec celle que connurent auparavant certains de leurs congénères dans la péninsule ibérique, où cependant ils manifestaient déjà leur désaccord. Ils prirent la tête de soulèvements dans plusieurs endroits des Indes occidentales avec une détermination qui laissa une trace indélébile dans les mentalités.

1-Antécédents historiques

1-1-L'islamisation de la "Guinée"

- 4 Comme on le sait, l'un des prétextes de l'entreprise portugaise le long des côtes africaines fut de trouver un chemin afin de porter secours au mythique Prêtre Jean, souverain chrétien d'un pays pris en tenaille par l'Islam. La recherche de son royaume légendaire est à situer dans le contexte de la lutte contre le mahométisme à l'intérieur même de la péninsule ibérique. Sur les côtes africaines, les premiers contacts eurent lieu avec des villages plus ou moins soumis à cette religion, d'où le manque de scrupule des expéditionnaires à piller les hameaux et à s'emparer de leurs habitants, considérés comme des ennemis virtuels. Il suffit de lire la *Crónica da Guiné* (1453) de Gomes Eanes de Zurara pour s'en assurer⁴. La réduction à l'esclavage, souligne l'auteur, offrait le salut aux victimes de ces rapt, en majorité maures. Cela dit, il ne s'attarde guère sur leurs coutumes, de sorte qu'il convient de faire appel à un autre chroniqueur contemporain, Alvise Ca' da Mosto (1455-1456), témoin oculaire, pour en savoir plus, surtout au sujet de l'Islam pratiqué par les noirs dont les terres avoisinaient les territoires des Maures :

Ces premiers Noirs observent la religion mahométane, mais elle n'est pas très affermie comme chez les Maures blancs, et particulièrement chez les petites gens qui vivent sans religion. Les seigneurs s'en tiennent à cette croyance parce qu'ils ont constamment à leurs côtés des prêtres azenègues ou bien quelque prêtre arabe, car il s'en trouve quelques-uns. Ces derniers les instruisent dans la foi mahométane et les persuadent qu'il serait fort malséant d'être seigneur et de vivre sans connaître les lois et commandements de Dieu comme le fait le peuple. Pour n'avoir jamais pratiqué que ces prêtres et ces Arabes, ces seigneurs se sont laissé convertir à la religion musulmane⁵.

- 5 En 1360 se forma la confédération de Jolof dont le souverain, Njajaan Njaay, étendit son pouvoir à la région située entre le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie. Si, étant donné les dures conditions climatiques, l'Islam parvint tardivement à la côte, l'empire du Mali appartenait déjà au monde musulman depuis les débuts du XIV^e siècle, du moins à travers ses chefs comme le célèbre Mansa Moussa (1307-1332) dont le pèlerinage à La Mecque laissa des traces inoubliables dans la mémoire collective⁶. Il faudrait parler également des états islamisés du Ghana, de Sanghay et de Kanem-Bornou. L'islamisation dépendit en grande partie du commerce effectué à partir des grandes métropoles qu'étaient Djenné, Tombouctou et Gao où s'étaient installés marchands et missionnaires maghrébins et égyptiens.
- 6 Les Espagnols ne méconnaissaient pas ce phénomène, comme il ressort d'un écrit d'Alonso de Sandoval. Ce jésuite consacra son ministère à l'évangélisation des esclaves débarqués dans le port de Carthagène des Indes, dans l'actuelle Colombie, avant d'être répartis dans toute la vice-royauté du Pérou. Dans *De Instauranda Aethiopum salute* (1627), il insiste sur le rôle joué par les Mandingues dans la propagation de l'Islam :

El Senaga ciñe por la vanda del Norte un grande Reino que llaman Jolofos, y lo divide de los Moros con quien tienen sus tratos. Junto del está otro poderoso Rey que se intitula Rey de Ancallor que confina tierra adentro por espacio de cien leguas con el Rey de Cambaya, con el de Iola, con el de Brasolo y otros. Por la banda del Sur le ciñe también el Gambia, que antiguamente llamavan Cantor. Despues de estos Reinos, se sigue distante cincuenta leguas deste Cabo el gran Reino de los Iolofos Berbesies, que confina con Moros, y con el Reino de los Fulos. Y mas adelante en el

riñón de la tierra está el Imperio del gran Fulo. Luego vienen los Mandingas, que son innumerables, de donde se comunican por todos los Reinos de Guinea, con animo y fin de inficionarlos con la maldita secta de Mahoma⁷.

7 Ensuite le jésuite ajoute :

Y aunque es verdad, que no han recibido todas las naciones de Guinea universalmente la perversa secta Mahometana, con todo an sido sus infernales ministros tan poderosos para sellarlos desde pequeños a todos con la mortifera marca de la circuncision, quizas para tener accion de traerlos para si por esta señal, siendo grandes. De los Jolofos y Berbesies, y de los Reyes de Ancallor, de Cambaya, de Ioala y Brafolo, sabemos que en llegando a edad de catorze años a los varones les cortan a navaja los cabellos, vistenles camisa y calzon blanco a la morisca, y les circundan, o como ellos dizen, afanan : y hasta que passen cuarenta dias, no pueden entrar en el poblado andando peregrinando por los campos [...]. Los principales ministros desta maldita secta son en Guinea los Mandingas, principalmente soninkes y Senfones, que como hemos dicho, pueblan de una y otra parte el rio Gambia, y entran por la tierra adentro mas de quinientas leguas. Esta gente no solo bevio a poco años la ponzoña de la secta de Mahoma, mas tomo por oficio darla a otras naciones. Ayudaronse para esto de la mercancia, llevando tambien entre otras mercaderias por todos estos Reinos, esta del infierno, haziendo en ella, por el buen varato en que el demonio le da, grande empleo el natural de aquella ciega gentilidad⁸.

- 8 Ces informations, malgré le christiano-centrisme caractéristique de l'époque, ne manquent pas d'intérêt historique. Il s'était déjà formé dans cette partie de la "Guinée" une identité religieuse non pas au niveau individuel, mais au niveau collectif, qu'il serait difficile d'effacer dans la péninsule, et plus encore dans les Indes occidentales.

1-2-Les "Jolofes" et les "Mandingas" dans la péninsule ibérique

1-2-1-Le monopole portugais

- 9 Avisé des entreprises de l'Infant Henri le Navigateur, Nicolas V, par la bulle *Romanus Pontifex* du 8 janvier 1455, concéda au roi du Portugal les terres découvertes jusqu'en Inde :

Así ocurrió, que después de estas naves haber avistado y descubierto muchos puertos, islas y mares, llegaron luego a la provincia de Guinea, y ocupadas algunas islas, puertos y mares adyacentes a la misma provincia, continuando la navegación llegaron a la boca de cierto río, que comúnmente se juzga ser el Nilo. Y contra los pueblos de aquellas partes, en nombre de este rey Alfonso y del Infante, durante algunos años se hizo la guerra, y en ella fueron subyugadas y poseídas pacíficamente muchas islas vecinas, que todavía se poseen con el mar adyacente. Después de ello, muchos guineos y otros negros, capturados por la fuerza, y también algunos por cambio con cosas no prohibidas o por otro contrato legítimo de compra, fueron traídos a estos reinos citados, de los cuales, en ellos, un gran número se convirtieron a la Fe o al menos las almas de muchos de ellos se salvarán en Cristo⁹.

- 10 De fait, le pape assimila ces "infidèles" aux "Sarrasins" évoqués plus haut dans le texte, contre lesquels luttèrent les Portugais dans le nord de l'Afrique. Beaucoup de ces noirs, jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal, étaient déjà musulmans. De sorte que le Saint-Siège octroya au Portugal le privilège d'affronter les "Sarrasins, les païens et les autres ennemis du Christ" qui peuplèrent ces terres, de les "envahir, conquérir, combattre, vaincre et soumettre ; et de réduire leurs personnes à la servitude perpétuelle ...". La

bulle *Inter caetera* de Calixte III, du 13 mars 1456, confirma la donation à l'ordre du Christ depuis le cap Bojador jusqu'à l'Inde.

- 11 Les Rois Catholiques, en signant la paix avec Alphonse V, admirent le principe du monopole, dans un chapitre additionnel au traité d'Acaçobas du 4 septembre 1479. Le traité de Tordesillas, du 7 juin 1494, mit un point final à la rivalité officielle entre la Castille et le Portugal sur le littoral africain¹⁰. Dès lors les Castillans eurent recours à la médiation portugaise afin de se pourvoir en main d'œuvre servile d'origine africaine, qui passait de Lagos, sur la côte de l'Algarve, à l'Andalousie. Ainsi arrivèrent à Séville nombre de "Jolofes" et de "Mandingas", avant qu'ils ne passent au Nouveau Monde avec les débuts de la traite¹¹.

1-2-2-Présence des "Jolofes" y des "Mandingas" à Sevilla

- 12 Nous prendrons comme corpus les chartes de vente d'esclaves de l'Archivo de Protocolos de Séville entre 1472 y 1503 publiées dans les trois premiers tomes de *Portugalia monumenta africana*¹². Elles évoquent la vente de 21 esclaves dans la capitale andalouse :

Date de vente	nom	origine ethnique
9-2-1472	Fatima	Guinea
17-12-1472	-	mouroguineu
31-7-1480	Martin	mandinga
6-9-1480	Fatima	golof
14-7-1489	Penda	golofre
3-4-1492	Juan	xolofo
28-8-1492	Zamba	gelefoz
10-9-1492	Godin	gelofoz
2-7-1493	Diego	jolof
12-8-1493	María	gelof
31-8-1495	Comba	jolof
25-11-1495	Comba	jolof
19-4-1496	Comba	mandinga
20-5-1496	Banana	jolof
13-11-1498	Penda	jolof
15-12-1498	Diego	jolof
13-8-1500	Catalina	jolof
6-10-1501	Jorge	jolof
11-10-1502	Blas	jolof
10-11-1502	Amar	jolof
3-11-1503	María	jolof

- 13 Les femmes étaient aussi nombreuses que les hommes, situation très différente de ce qui se passerait par la suite dans le Nouveau Monde. La vente s'effectuait dans la grande majorité des cas à des âges productifs, sauf dans le cas d'une femme de 60 ans :

Age	0-14	15-20	21-30	31-40	41-50	51-60	T
H	1	5	3	1			10
F		3	4	2		1	10

- 14 Les prix les plus élevés, en maravédís, s'obtenaient pour des hommes âgés de 21 à 30 ans et pour des femmes de 15 à 20 ans :

Age	0-14	15-20	21-30	31-40	41-50	51-60
Hommes	6000	9600 9000 8500 9000 10000	10500 9000 9300	5100		
Prix moyen	6000	9220	9600	5100		
Femmes		11000 9000 7500	1500 6000 13000 5000	4000 7500		2000
Prix moyens		9166	6375	5750		2000

- 15 Qui étaient les intervenants? La plupart des 36 vendeurs et acquéreurs étaient de Séville, sauf 4 qui étaient d'Utrera, de Cordoba, d'Ecija et d'Albaida. Beaucoup appartenaient au secteur commercial ou artisanal. On ne trouve qu'un noble de basse extraction, Juan Cerón, écuyer d'Estepa, qui, le 3 novembre 1503, acheta María, âgée de 16 ans et originaire de "Jolof", au marchand Gerónimo Navarro. Le 19 avril 1496, don Alfonso de Guzmán, de la paroisse de Santiago et alcalde majeur de Séville, acquit Comba, âgée de 20 ans et native de "Mandinga". Antón de Segovia, par une écriture du 15 décembre 1498, céda Diego, âgé de 20 ans et natif de "Jolof", à l'échevin (*veinticuatro*) Gonzalo Fernandes, de la paroisse de Santa Cruz. Doña Inés Gonzales, prieure du monastère de Santa María la Real, à Séville, vendit au nom des religieuses de sa maison l'esclave noire Fátima, de 20 à 25 ans, à l'orfèvre Lorenzo Sanches. Les nonnes n'éprouvèrent aucun scrupule à posséder une esclave d'origine musulmane, qui peut-être ne s'était pas encore convertie au christianisme. La documentation n'offre aucune précision quant à l'appartenance sociale de 13 habitants, 11 hommes et 2 femmes. En réalité les femmes n'apparaissent pas souvent en tant que telles dans les écritures, si l'on ne compte les 4 qui agissent comme épouses des intervenants.

	hommes	femmes
nobles	1	
autorités	1	
clergé	1	
religieuses		1
artisans	8	1
merchants	8	
notaire	1	
"Vecinos"	11	2
total	31	4
T	35	

- 16 Notre documentation, aussi réduite soit-elle, nous offre d'autres informations dignes d'intérêt quant à l'existence des esclaves dans l'espace temporel référé. En date du 31 mars 1500, Rodrigo Mexía, camérier du duc de Medina Sidonia, plaça au nom de son maître l'esclave Muza, de 10 ans, comme apprenti auprès de l'orfèvre Alfonso de Carmona, habitant du quartier de Santa María. Les clauses de l'acte notarié prévoyaient la durée de l'apprentissage, soit 10 ans, et les conditions de travail, d'alimentation et d'habillement. En cas de fuite de Muza, l'artisan aurait pour obligation de la porter à la

connaissance publique par l'intermédiaire du crieur de rues. Telle était la coutume en cas de fuite, aspect sur lequel nous reviendrons.

- 17 Au Portugal, ces esclaves, y compris les musulmans, avaient accès à l'affranchissement. Le 18 décembre 1471, Beatriz Annes, de Setubal, sollicita la permission royale pour vendre sa liberté à Homar, esclave de Guinée. Le souverain concéda à l'affranchi la possibilité de rester dans le royaume, ce qui semblait être une faveur. A Séville, par écriture du 4 juin 1493, les époux Francisco de Herrera et Beatriz Fernandes affranchirent Mahomed, esclave noir, âgé approximativement de 60 ans, eu égard à ses "buenos e leales servicios, tantos e a tales que son demas de grand remuneración e pago e satisfacción". Le 2 septembre, le bachelier Gómez de las Sacas libéra pour moitié Catalina, noire jolof, "por le facer bien e limosna e por servicio de Dios". Don Fernando de Solis, évêque de Salis et Algeciras, affranchit Catalina, noire de 40 ans, native de "Golof", afin de lui témoigner sa reconnaissance : "Por quanto vos la dicha esclava [...] me aveys servido de mucho tiempo a esta parte, e me aveys fecho, e fazedes de cada día muchos, e buenos e leales servicios ...". Ces formules, qui passèrent ensuite en Amérique, étaient déjà classiques dans la péninsule. Apparemment donc les esclaves musulmans ou d'origine musulmane ne posaient pas de problèmes particuliers. Certains surent mériter la bienveillance de leurs maîtres, parmi lesquels un dignitaire ecclésiastique.
- 18 Tous les esclaves ne parvenaient pas à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie. Le Conseil d'Alphonse V, roi du Portugal, informa les juges du royaume le 17 décembre 1472 de la supplique de Vaso Piirez, laboureur de Villa Framqua de Xira, selon laquelle s'était enfui un de ses esclaves, un "mouro guineu". Rattrapé et puni par le fouet, le fugitif s'était refusé à s'alimenter, se laissant mourir. Son maître demanda le pardon royal pour cette mort et se vit condamner à payer une amende en faveur des œuvres pieuses. Nous avons ici un exemple de l'irréductibilité d'un musulman face à la servitude.
- 19 A Séville, le 7 janvier 1502, Gonzalo López de Bonilla, du quartier de San Salvador, donna procuration à Mosén Francisco Gravilles, de Valence, pour rechercher son esclave fugitif Francisco, de 28 ans et natif de "Jolof", "con una señal en la frente", peut-être la marque laissée par la prosternation lors des prières. Francisco serait donc un bon musulman, ou l'aurait été dans le passé, et son apparente conversion (effet de la pratique de la *taqiyya*¹³ ou restriction mentale des convertis de l'Islam?) ne l'aurait pas amené à accepter sa condition servile.
- 20 Si nous nous en tenons à l'étude de Franco Silva au sujet l'esclavage à Séville pendant le Moyen Age, sur 297 esclaves qui s'enfuirent entre 1420 et 1525, 123 étaient noirs, y 111 musulmans¹⁴. Pour la Grenade du XVI^e siècle, Aurelia Martín Casares attire l'attention sur le fait que "la mayoría de los subsaharianos residentes en Granada procedía del espacio geográfico entonces llamado Guinea (50 %). Entre ellos los grupos de los wolof y de los mandingas eran los más numerosos"¹⁵.
- 21 Donc avant de passer aux Indes occidentales avec les *asientos* portugais, les esclaves noirs islamisés, "Jolofes" et "Mandingas", manifestèrent déjà dans la péninsule leur particulière indocilité. Etant donné l'importance que prit la traite vers le Nouveau Monde, ils ne tardèrent pas à manifester leur désaccord avec un statut ou, mieux, avec une condition que ne leur paraissait pas mériter un musulman libre de naissance.

2-Soulèvements dans les Indes occidentales

2-1-L'émeute de l'Hispaniola de 1522

2-1-1-Les faits

- 22 On connaît l'émeute des esclaves du moulin à sucre de l'amiral Diego Colón, qui eut lieu le 26 décembre 1522. On remarquera d'abord la date, soit le lendemain de la Noël, qui surprit les Espagnols. A l'avenir, nombre d'émeutes ou de tentatives de ce genre s'effectueraient en de semblables circonstances : pensons par exemple au complot des Angolas de México qui devait se concrétiser pendant la Semaine Sainte de 1612¹⁶.
- 23 Le chroniqueur Gonzalo Fernández de Oviedo note en 1535 que 20 esclaves prirent la fuite, "los más de la lengua de los jolofes". A la tête du mouvement se trouvaient ainsi des noirs d'origine wolof, dont la réaction s'expliquerait en partie par leur identité religieuse¹⁷.
- 24 Les indications fournies laissent entendre qu'il ne s'agissait pas d'une manifestation spontanée, issue d'une exaspération conjoncturelle. La preuve en est l'union rapide des rebelles avec un groupe d'égale importance, non loin de là. La violence de leur comportement se manifesta par le massacre de quelques "chrétiens" (=Espagnols) pris au dépourvu et la mise à sac d'une ferme d'élevage bovin à seulement neuf lieues de la capitale. Leur propos, assure le chroniqueur, était de se défaire des Espagnols installés dans les haciendas de façon à rester maîtres des terres et de constituer une armée avec les esclaves libérés.
- 25 Ils campèrent la nuit suivante à une lieue d'Oca, pour attaquer le lendemain le moulin du licencié Zuazo, tuer les 8 ou 10 "chrétiens" y résidant et rallier davantage de noirs¹⁸. Les esclaves de la propriété dépassaient effectivement le chiffre de 120. Avec les gens d'autres domaines, ils pensaient se diriger vers le bourg d'Azua, passer les habitants par les armes, s'emparer du pays et exterminer les blancs.
- 26 Un propriétaire de moulin, Melchor de Castro, prit la tête de la poursuite. L'attitude très courageuse des esclaves face à la menace prouverait qu'il s'agissait d'hommes accoutumés dans leur passé à de semblables situations. N'oublions pas en effet que dans leur pays d'origine l'organisation sociale faisait de n'importe quel paysan un guerrier qui ne méconnaissait pas l'art de combattre. Les poursuivants, sans attendre l'amiral, décidèrent
- no esperar que los negros se juntasen con los de aquel ingenio, determinaron de romper con ellos, e embrazaron sus daragas, e puestas sus lanzas de encuentro, llamando a Dios y al apóstol Sanctiago, todos doce de caballo fechos un escuadrón de pocos jinetes en número, pero de animosos varones, estribera con estribera, a rienda tendida, dieron por medio del batallón contra toda aquella gente negra, que los atendió con mucho ánimo para resistir el ímpetu de los cristianos; pero los caballeros los rompieron e pasaron a la otra parte. E deste primero encuentro cayeron algunos de los esclavos; pero no dejaron por eso de juntarse encontinente, tirando muchas piedras e varas e dardos, e con otra mayor grito atendieron el segundo encuentro de los caballeros cristianos. El cual no se les dilató, porque, no obstante su resistencia de muchas varas tostadas que lanzaban¹⁹, revolvieron luego los de caballo sobre ellos, con el mismo apellido de Sanctiago, e con mucho denuedo dando en ellos, los tornaron a romper, pasando por medio de los rebelados. Los cuales negros, viéndose tan emprovisado apartados unos de otros, e con tanta determinación e osadía de tan pocos e tan valientes caballeros acometidos e

desbaratados, no osaron esperar el tercero encuentro que ya se ponía en ejecución. E volvieron las espaldas, puestos en huida por unas peñas e riscos que había cerca de donde este vencimiento pasó, e quedó el campo e la victoria de los cristianos, e allí tendidos, muertos, seis negros, e fueron heridos dellos otros muchos.

Le même chroniqueur, s'inspirant des rapports qu'il eut sous la main, avoue son admiration pour ces hommes qui savaient combattre, fabriquant des lances avec des épieux épointés et durcis au feu (*varas tostadas*), tentant d'effrayer l'ennemi de leurs cris de guerre. Quant aux Espagnols, leurs invocations à l'apôtre saint Jacques situaient les noirs sur le même plan que les Maures de la Reconquête. L'affrontement se termina par une des premières manifestations de marronnage collectif. Mais les maîtres ne laissèrent pas aux fugitifs le temps de se réorganiser et réussirent à les capturer au bout de cinq ou six jours. La plupart d'entre eux furent condamnés à la pendaison²⁰. La conclusion de Fernández de Oviedo nous permettra de comprendre plus facilement la réaction du Conseil des Indes : si Diego Colón n'avait mené si rapidement la répression, "pudiera ser que fuera necesario reaquistar esta isla de nuevo, e que no dejasen cristiano a vida, como lo tenían pensado, e aun como lo iban poniendo por obra los negros alzados"²¹. Ainsi la détermination des "Jolofes" aurait pu mettre en péril l'existence de toute la colonie, si nous en croyons le chroniqueur qui savait de quoi il parlait.

2-1-2-Mesures de sécurité

27 L'émotion suscitée par cette rébellion d'esclaves jusqu'alors soumis fut considérable à en juger par les conséquences en matière de lois. La Couronne prit des mesures significatives. Elle craignait le danger que représentait pour ces fragiles provinces d'outre-mer non pas tant le caractère d'un groupe ethnique, dont on ne pouvait attendre que de l'indocilité, que son appartenance religieuse. Le pouvoir royal ne voulait pas que, sous prétexte de développer les potentialités économiques des îles de la Caraïbe, avec en l'occurrence la culture de la canne à sucre, s'y implantât une foi qu'il avait été si difficile de combattre dans la péninsule. Comment contrôler en des contrées si éloignées de la métropole un grand nombre de gens dont le ressentiment, suscité par l'esclavage, était exacerbé par l'exaltation religieuse?

28 Des rapports parvenaient au Conseil des Indes sur le rôle de meneurs joué par les Wolofs. Mais ils impliquaient également des esclaves qui auraient eu des relations plus ou moins directes avec des musulmans, quelle que fût leur origine géographique, comme il appert de la cédula royale signée à Séville le 11 mai 1526 par Charles Quint :

Tengase mucho cuidado en la Casa de Contratacion de que no pasen a las Indias ningunos esclavos Negros llamados Gelofes, ni los que fueren de Levante, ni otros ningunos criados con Moros, aunque sea de casta de Negros de Guinea, sin particular y especial licencia nuestra²².

29 Mais ce n'était pas tout. Les meilleurs alliés des "Jolofes" auraient été les esclaves *ladinos*, qui avaient donc vécu parmi les Espagnols ou les Portugais, vendus pour les îles à cause de leur mauvais comportement dans la péninsule. C'est ce qui ressort d'une façon très claire d'une autre cédula royale du même jour :

Por quanto yo soy ynformado que a causa de se llevar negros ladinos destos nuestros Reynos a la isla española los peores y de mas malas costumbres que se hallan por que aca no se quieren servir dellos et imponen e aconsejan a los otros negros mansos que estan en la dicha isla pacificos y obedientes al servicio de sus amos an yntentado y provado muchas vezes de se alçar e an alçado et ydose a los montes y hecho otros delitos e nos fue suplicado e pedido por merced cerca dello mandasemos prover de remedio mandando que agora ny de aqui adelante en tiempo alguno no se pudiesen llevar ny llevasen los dichos negros ladinos destos

nuestros Reynos ny de otras partes sino fuesen boçales porque los tales boçales son los que sirven y estan pacificos e obedientes y los otros ladinos los que los alteran et ynducen a que se vayan et alçen e hagan otros delittos o como la my merced fuese e yo tovelo por bien por ende por la presente declaramos e mandamos que nyngunas ni algunas personas agora ny de aquy adelante no puedan pasar ny pasen a la dicha isla española ni a las otras yndias islas e tierra firme del mar oceano ni a ninguna parte dellas ningunos negros que en estos nuestros Reynos e en el Reyno de portugal ayan estado un año salvo de los boçales que nuevamente los ovieren traído de sus tierras y que los que de otra manera llevaren e pasaren sean perdidos para la nuestra camara e fisco si no fuese quando nos dieremos nuestras licencias para que sus dueños los puedan llevar para servicio de sus personas e casas que los tengan e ayan criado²³.

- 30 Nous nous demanderons si ces *ladinos* envoyés à l'Hispaniola pour leur indocilité, et dont on se plaignait tant dans l'île pour leur mauvaise influence sur les "paisibles" et "pacifiques" bossales arrivés directement d'Afrique, n'appartenaient pas aux "Jolofes" et aux "Mandingas" qui manifestaient dans la péninsule leur désaccord avec le système esclavagiste. Leur transfert, en guise de châtiment, avec l'aggravation des conditions de travail et d'existence dans les plantations sucrières, ne pouvait qu'aviver leur rancœur.
- 31 Quant aux esclaves islamisés en provenance directe d'Afrique, il était extrêmement difficile de déterminer leur appartenance religieuse, étant donné l'imprécision des renseignements fournis par les négriers. Quoi qu'il en fût, les protestations ne cessèrent d'affluer des îles, et en particulier de San Juan de Puerto Rico (1527). Une autre cédula royale, signée à Ségovie le 28 septembre 1532 par l'impératrice, stigmatise le rôle subversif des "Jolofes" :

Nuestros oficiales que residis en la cibdad de Sevilla en la casa de la contratación de las Indias. Yo he sido ynformada que todo el daño que la ysla de Sant Juan y otras yslas ha havido en el alçamiento de negros y muertes de cristianos que en ellas han sucedido han sido la cabsa los negros gelofes que en ellas estan por ser como diz que son soberbios e ynobedientes y rebolvedores e yncorregibles e que pocos dellos reciben castigo y que syempre los que han intentado de alçarse y cometido muchos delitos asy en el dicho alçamiento como en otras cosas han sydo ellos y que a los que estan pacificos y son de otras tierras y de buenas costumbres los atraen asy a sus malas maneras de bivir, de que dios nuestro señor es deshervido y nuestras rentas reciben daño : lo qual visto por los del nuestro Consejo de Indias porque a la poblacion y pascificacion de las dichas yslas conviene que no vayan a ellas nyngun el esclavo gelofe, yo vos mando que de aquy adelante tengays mucho cuydado que persona ny personas algunas no pasen a las dichas nuestras Indias, yslas e tierra firme del mar oceano nynguno esclavo de la isla de gelofe syn nuestra licencia expresa para ello y de la otra manera mandamos que sean perdidos y aplicados a nuestra camara : lo qual mandamos sea pregonado en las gradas de Sevilla²⁴.

- 32 On ne savait pas grand-chose sur ces êtres originaires de "l'île de Gelofe". On confondait leur pays avec les îles du Cap Vert où les négriers portugais les regroupaient avant de les diriger vers les Amériques. Par contre avait déjà pris corps l'image, voire le topique, des "gelofes soberbios e ynobedientes y rebolvedores e yncorregibles".
- 33 L'interdiction, qui ne concernait d'abord que les "Jolofes", s'étendit avec le temps à tous les esclaves qui auraient eu quelque contact avec les Maures pour divers motifs. Avec la hausse des prix des bossales²⁵, les négriers tentèrent de diversifier leur approvisionnement en ayant recours à des marchés situés hors d'Afrique, dans des ports de la Méditerranée occidentale ou orientale où, depuis des temps anciens, arrivaient des esclaves vendus par les Arabes. La Couronne ne laissa aucun doute, dans la cédula du 16

juillet 1550, quant à sa crainte face au danger de propagation de l'Islam en des terres où la conquête spirituelle était loin d'être achevée :

Nuestros oficiales que residis en la ciudad de Seuilla, en la casa de la contratacion de las Indias. Nos somos informados que a causa de se auer enrarecido el precio de los esclauos negros en Portugal, y en las islas de Guinea y Cauoverde, algunos mercaderes y otras personas que entienden en passar dellas a las nuestras Indias, han ydo y embiado a comprar negros a las islas de Zerdeña, y Mallorca y Menorca y otras partes de leuante, para los passar a las dichas nuestras Indias, porque diz por alli valen mas varatos. Y porque los negros que ay en aquellas partes de leuante, muchos dellos diz que son de casta de Moros y otros tratan con ellos, y en una tierra nueua donde se planta agora nuestra sante Fe catolica, no conuiene que gente desta calidad passe a ella, por los inconuinentes que dello podrian suceder : vos mando que en ninguna manera ni por ninguna via dexeis ni consintais passar a las nuestras Indias, islas e Tierrafirme del mar Oceano, ningun esclauo negro, que sea de leuante ni se aya traído de ella, ni otros ningunos negros que se ayan criado con Morisco, aunque sea de casta de negros de Guinea.

- 34 Comment expliquer cette extension de l'interdiction aux noirs en provenance des marchés classiques du Moyen Age, fournis traditionnellement par les Vénitiens ou les Arabes? Charles Verlinden a prouvé qu'arrivaient aux îles de la Méditerranée occidentale non seulement les esclaves blancs venant du Levant et de la Mer Noire, mais aussi des noirs dont la présence en Sicile est documentée depuis le XV^e siècle. En cette île, qui appartenait à la Couronne d'Aragon, ils constituaient le groupe d'esclaves le plus nombreux, en particulier dans la seconde moitié du siècle, après la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Il s'agissait d'esclaves amenés des régions subsahariennes à travers le désert. De Sicile, ils passaient à Valence, et parmi eux, selon les recherches de Verlinden, il y avait même des Wolofs à partir de 1457. De cette façon seraient arrivés dans la péninsule 2452 "Jolofes". Face aux besoins, cette source d'approvisionnement aurait bien pu être réactivée pour le Nouveau Monde. Arrivés là, ces esclaves n'auraient pas manqué d'établir des liens de solidarité avec leurs congénères²⁶.
- 35 Ces noirs islamisés participèrent-ils aux Indes aux rébellions de la première moitié du XVI^e siècle? Nous n'en avons pas de preuves patentes, mais il dut se passer quelque chose, car les cédulas royales correspondaient toujours à une conjoncture précise.
- 36 L'esclave idéal pour les Indes devait être bossale, n'avoir eu aucun contact avec les Maures ou l'Islam, et n'avoir pas séjourné parmi les Espagnols ou les Portugais²⁷. C'est à dire un être facile à modeler selon les critères du nouvel esclavage apparaissant en Amérique. Quelques *asientos* se réfèrent à ce type, du moins jusqu'à celui signé en 1623 par Manuel Rodríguez Lamego, qui s'engagea à envoyer 3 500 esclaves aux ports de Carthagène des Indes et de Veracruz. Une des conditions imposées fut "que no aya de yr ni baya ningun mulatto ni mistizo turco morisco berverisco gelofes ni esclavos negros ladinos ni cassados en estos reinos si no es llevando a sus mugeres e hijos ni de otra nazon sino negros atezados ..." ²⁸. Cela ne signifie en aucune manière que l'on respectait cette exigence, mais que, un siècle après les événements de l'Hispaniola, on craignait encore le comportement des esclaves islamisés. Ensuite, par réalisme ou par nécessité, on supprima cette clause, comme par exemple dans l'*asiento* de Domingo Grillo et Ambrosio Lomelín de 1662²⁹.

2-2-L'irréductibilité islamique

- 37 Comme il fallait s'y attendre, les différentes cédulas restèrent lettre morte. Les "Jolofes" et les noirs islamisés ne cessèrent d'arriver en Amérique jusqu'au XIX^e siècle. Prenons le cas de l'archidiocèse de Lima : le registre des baptêmes de San Marcelo fait apparaître 11 nouveaux baptisés qui avaient "Jolufo" comme nom de famille et 19 "Mandinga" entre 1583 et 1589. En 1632, 22 confirmés de Heruay, Chincha, Pisco, Caucato et Cándor s'appelaient "Mandinga". De 1640 à 1680 dans les registres des mariages de San Marcelo sont inscrits 5 "Mandingas". Dans les liasses des "causas de negros" des Archives archiépiscopales de Lima, rassemblant des documents de 1630 à 1702, on trouve 15 procès qui concernent des "Mandingas"³⁰. Il s'agissait bien sûr de chrétiens, mais leurs origines africaines n'étaient pas très éloignées comme le manifestent leurs noms. Au moment de l'expulsion des jésuites du Pérou en 1767, les inventaires citent la présence de 30 "Yolofes" et de 20 "Mandingas" dans leurs domaines agricoles³¹.
- 38 Germán de Granda s'est intéressé au problème. Pour les mines de Popayán, en Nouvelle Grenade, la documentation du XVIII^e siècle, assure le linguiste, se réfère à 6 esclaves d'origine soudanaise, et, parmi eux, à 3 "Mandingas". Pour le Chocó, 56 esclaves relèvent de la région soudanaise, et parmi eux 21 "Mandingas"³². Nous pourrions citer d'autres exemples pour toutes les Indes occidentales.
- 39 On ne sait quelle responsabilité eurent les "Jolofes" et les "Mandingas" dans les nombreux soulèvements d'esclaves qui éclatèrent dans les premières décennies du XVI^e siècle, comme celui de Santa Marta en 1529 qui détruisit la ville, ou de Panama en 1532³³. Mais, à en juger par ce qui se passa auparavant à l'Hispaniola, il est à supposer qu'ils ne restèrent pas à l'arrière. En 1575 se produisit une rébellion sur la côte pacifique de ce territoire, près du *cerro* Ancón, dirigée par un noir islamisé appelé Antón Mandinga³⁴. Presque deux siècles après, soit en 1768, étant donné le mécontentement provoqué par les critères de rentabilité introduits par les nouveaux maîtres, se soulevèrent les esclaves des anciennes haciendas jésuitiques de San José et de San Jacinto, au Pérou. La répression achevée, une enquête prouva que Lorenzo Mombo, de caste "yolofo" fut le principal moteur du soulèvement³⁵.
- 40 Si l'on fait un bond en avant, il est impossible de passer sous silence l'attitude irréductible des "musulmis" ou "malés" des premières décennies du XIX^e siècle à Bahia. Le *jihad* déclaré en 1804 par les Foulanis et la poussée de l'Islam au nord du pays yorouba provoquèrent l'arrivée en cette ville de très nombreux prisonniers de guerre, d'abord des Haoussas³⁶ et puis des Yoroubas³⁷, qui s'étaient convertis. De 1807 à 1835 se produisirent plusieurs tentatives de soulèvement, dont quelques unes profitèrent des fêtes chrétiennes. En 1835, les perquisitions trouvèrent de nombreuses prières écrites en arabe par des maîtres haoussas qui les destinaient à des Nagos³⁸, et même des exemplaires du Coran³⁹.
- 41 Enfin nous retournerons à l'Amérique hispanique pour évoquer l'opinion qu'on avait à Cuba au XIX^e siècle des "Yolofes" et des "Mandingas", selon les études de Fernando Ortiz. On considérait les premiers comme "aguerridos, belicosos, difíciles de gobernar, aunque excelentes cuando no eran indisciplinados". Les seconds, bien que plus dociles, se montraient "rebeldes y poco adeptos a los abusos y exigencias de algunos mayordomos"⁴⁰.
- 42 Les "Mandingas" se montraient tellement récalcitrants dans toute l'Amérique coloniale espagnole qu'on les traitait de "demonios", comme je l'ai montré récemment⁴¹. Ainsi le

terme “mandinga” devint synonyme dans la tradition populaire de “diable” ou de “démon” sur tout le continent depuis le Mexique jusqu’au Río de la Plata⁴². La littérature du XXe siècle offre une abondante manifestation du trope sémantique, preuve que les “Mandingas”, en dépit de leur apport quantitatif relativement faible, marquèrent les mentalités pour longtemps. Mais plus fort que la crainte était l’intérêt des maîtres nullement disposés à renoncer aux qualités de travailleurs des esclaves islamisés, “jolofes” ou “mandingas”, malgré la législation.

NOTES

1. Selon Antonio de Herrera, les Rois Catholiques, dans les premiers temps du gouvernement de Nicolás de Ovando dans l’île Hispaniola, ordonnèrent “que se dejasen pasar esclavos negros nacidos en poder de cristianos” ; in : *Historia general de los hechos de los castellanos en las islas y tierra firme del mar océano o Décadas* (1601), ed. de Mariano Cuesta Domingo, Madrid : Universidad Complutense, t. 1, 1991, p. 413.
2. Le Coran ne supprima pas l’esclavage qui existait avant l’apparition de l’Islam. Cependant il tenta d’en améliorer les conditions en demandant aux maîtres de bien traiter leurs esclaves et même de les libérer. En outre jouissaient de la liberté les enfants nés d’une esclave et d’un musulman, quand il s’agissait d’un concubinat légal. Voir : Jeanine et Dominique Sourdel, *Dictionnaire de l’Islam*, Paris : P.U.F., 1996, p. 271.
3. Voir la rubrique <<‘ABD>> de R. Brunschwig dans : *Encyclopédie de l’Islam*. Nouvelle édition, t. 1, Leiden / E. J. Brill-Paris / Ed. G. P. Maisonneuve et Larose S. A.
4. Gomes Eanes de Zurara, *Cronica do descobrimento e conquista da Guiné*, ed. de José de Bragança, Livraria Civilização, 1937.
5. *Voyages en Afrique noire d’Alvise Ca’ da Mosto (1455 & 1456)*. Relations traduites de l’italien et présentées par Frédérique Verrier, Paris : Editions Chandeigne / Unesco, 1994, p. 66. Duarte Pacheco Pereira, qui alla plusieurs fois en “Guinée”, dans *Esmeraldo de situ orbis*, œuvre commencée en 1505, dit des sujets du “rey de Jalofo” y du “reyno de mandinga” que “todos som circuncisios e macometas os quaes adoram na bulrra da seyta de mafoma”. Il ajoute : “... esta jente toda he visiosa de pouca paz huns com os outros e som muito grandes ladroees e mintirosos que nunca falom uerdade e grandes bebados e muito ingratos que bem que lhe fasom nom no agradezem e muito desauergonhados que nunca deixom de pedir” ; in : Ed. de Joaquim Barradas de Carvalho, Lisboa : Fundação Calouste Gulbenkian, 1991, p. 264. Plus tard, Olphert Dapper, dans *Description de l’Afrique*, Amsterdam : Wolfgang, 1686, p. 233, confirme ces données : “Leur temperament & leurs miseres les rendent sujets à beaucoup de vices, à la luxure, au larcin, aux mensonges, & à la jalousie”. Selon le même auteur les prêtres mahométans maintenaient leurs fidèles dans l’ignorance en dehors d’une grande haine pour la religion chrétienne (“...ils ont une souveraine horreur pour la Religion Chrétienne) (p. 238).
6. Ibrahim Baba Kaké, *Histoire générale de l’Afrique*, vol. 8 *L’ère des grands empires*, Paris : ABC., p. 87. Joseph Ki-Zerbo, *Histoire de l’Afrique Noire*, Paris : Hatier, 1972.
7. Edition d’Enriqueta Vila Vilar, *Alonso de Sandoval, Un tratado sobre la esclavitud*, Madrid : Alianza Universidad, 1987, p. 105-106.
8. *Id.*, p. 118-120.

9. In : Alfonso García Gallo, "Las bulas de Alejandro VI y el ordenamiento jurídico de la expansión portuguesa y castellana en Africa e Indias", *Anuario de Historia del Derecho Español* 27-28, 1957-1958, p. 767-768.
10. Pour plus sur ce sujet, on consultera : Florentino Pérez Embid, *La rivalidad castellano-portuguesa hasta el tratado de Tordesillas*, Sevilla : Escuela de Estudios Hispanoamericanos, 1948, et Jean-Pierre Tardieu, "La <<Mina de oro>> : du conflit luso-castillan aux traités d'Alcaçovas (1479) et de Tordesillas (1494)", *Bulletin Hispanique* 96 (1), 1944, p. 117-131.
11. Selon Duarte Pacheco Pereira, au royaume de Jalofo "em nossos dias se resgatavam aqui escrauos negros dez e doze por hum caualo ..." ; *op. cit.*, p. 261. D'après Olphert Dapper les termes de l'échange se maintinrent jusqu'à la fin du XVII^e siècle: "... l'on échange d'ordinaire un bon cheval contre dix ou douze esclaves" (*op. cit.*, p. 236).
12. *Portugalia Monumenta Africana*. Instituto de Investigação Científica Tropical. Comissão nacional para as Comemorações dos descobrimentos portugueses, Lisboa : Imprensa Nacional / Casa da Moeda, t. 1 (1993), t. 2 (1995), t.3 (2000).
13. Voir : Louis Cardaillac, *Moriscos y cristianos. Un enfrentamiento polémico (1492-1640)*, Madrid : F.C.E., 1979.
14. Alfonso Franco Silva, *La esclavitud en Sevilla y su tierra a fines de la edad media*, Sevilla : Diputación provincial, 1979, p. 204.
15. Aurelia Martín Casares, *La esclavitud en la Granada del Siglo XVI. Género, raza y religión*, Granada : 53.
16. Voir : Jean-Pierre Tardieu, "Alzamiento de negros en México y tradiciones africanas (1612)", *VII Taller Internacional de Africa en el Caribe "Ortiz-Lachatañeré"*, Centro Cultural Africano "Fernando Ortiz", Santiago de Cuba, del 8 al 11 de abril de 2003, p. 311-331.
17. Il n'est pas sans intérêt de noter que le commentaire de la gravure de Théodore de Bry évoquant cet affrontement passe sous silence cet appartenance ethnique. Voir l'édition en espagnol : *América de Bry*, Madrid : Siruela, 2003, p. 193.
18. La preuve de l'inconscience des Espagnols se trouve dans un paragraphe de la lettre que le licencié Alonso de Zuazo lui-même, comme juge de résidence, écrivit le 22 janvier 1518 à l'empereur :
- Es vano el temor de que negros puedan alzarse ; viuda hay en las islas de Portugal, muy sosegada, con ochocientos esclavos ; todo está en cómo son gobernados. Yo hallé al venir aquí algunos negros ladrones ; otros huidos a monte ; azoté a unos, corté las orejas a otros e ya no ha venido más queja.
- In : *Colección de documentos inéditos relativos al descubrimiento, conquista y colonización de las antiguas posesiones españolas de América y Oceanía, sacados en su mayor parte del Real Archivo de Indias*, ed. de p. 293.
19. Ces "varas tostadas" correspondaient aux javelots qu'utilisaient les Wolofs selon Olphert Dapper (*op. cit.*, p. 236).
20. Gonzalo Fernández de Oviedo, *Historia general y natural de las Indias (1535)*, Edición y estudio las, 1992, p. 99-100.
21. *Id.*, p. 125. Le chroniqueur affirme dans un chapitre consacré aux moulins à sucre de l'île Hispaniola que "... es menester tener, a lo menos, continuamente ochenta o cient negros, e aun ciento e veinte e algunos más, para que mejor anden aviados" (*id.*, p. 107).
22. *Recopilación de leyes de los Reynos de Indias*. De los pasajeros, ley XVIII, Madrid : Consejo de la 1, p. 313.
23. *Colección de documentos inéditos ..., op. cit.*, t. 51, p. 242-244.
24. *Colección de documentos inéditos ..., op. cit.*, t. 52, p. 141-142.
25. Georges Scelle (*La traite négrière aux Indes de Castille*, Paris : Pédone, 1906, t. 1, p. 287) explique que la spéculation sur les licences d'esclaves noirs concédées par la Couronne, après l'assiento

d'Eynger, suscita un profond malaise parmi les colons d'Hispaniola. Les prix des esclaves avaient ficile d'en acquérir.

26. Charles Verlinden, "Aspects quantitatifs de l'esclavage méditerranéen au bas Moyen Age", *Anuario de estudios medievales* 10, 1980, p. 769-789. Pour l'arrivée à Valence d'esclaves noirs, on consultera aussi : Vicenta Cortés Alonso, "Los pasajes de esclavos de Valencia en tiempo de Alfonso V", 1^o Congreso internacional de Historia Mediterránea, *Anuario de estudios medievales* 10, 1962, p. 791-819 ; "La trata de esclavos durante los primeros descubrimientos (1489-1516)", *Anuario de estudios atlánticos* 9, 1963, p. 23-49 ; *La esclavitud en Valencia durante el reinado de los Reyes Católicos (1470-1515)*, Excmo Ayuntamiento de Valencia, 1964.

27. 1).

28.

29. Voir le texte dans Marisa Vega Franco, *El tráfico de esclavos con América (Asientos de Grillo y Lomelín, 1663-1674)*, Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-americanos / C.S.I.C., 1984.

30. Jean-Pierre Tardieu, "Evolución del reclutamiento de los negros bozales en la arquidiócesis de Lima (Fin del Siglo XVI-Siglo XVII)", *HISLA. Revista Latinoamericana de Historia Económica y Social* XIII-XIV, Lima, 1991, p. 79-92.

31. Jean-Pierre Tardieu, "Los esclavos de los jesuitas del Perú en la época de la expulsión (1767)", *Caravelle. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien* 81, 2003, p. 61-109.

32. Germán de Granda, "Datos antroponímicos sobre negros esclavos musulmanes en Nueva Granada", *Thesaurus* 972, p. 89-103.

33. G. Scelle, *op. cit.*, t. 1, p. 165-166.

34. Armando Fortune, "Los negros cimarrones en Tierra Firme y su lucha por la libertad", *Lotería* 172, Panamá, mars 1972, p. 36.

35. Wilfredo Kapsoli E, *Sublevaciones de esclavos en el Perú. S. XVIII*, Lima : Universidad Ricardo Palma, 1975, p. 82.

36. Peuple vivant dans le sud du Niger et le nord de la Nigéria, dont l'islamisation commença au XIV^e siècle.

37.

38. es Yoroubas.

39. Voir : Nina Rodrigues, *Os africanos no Brasil*, São Paulo, 1933. On utilisera l'édition de 1977 publiée par la Companhia Editora Nacional. João José Reis, *Rebelião escrava no Brasil. A história do levante dos malés (1835)*, São Paulo : Editora Brasiliense S. A., 1987. Rolf Reichert, "El ocaso del Islam entre los negros brasileños", *Actas del XXXVI Congreso Internacional de Americanistas*, Séville, 1964, t. 3.

40. Fernando Ortiz, *Los esclavos negros*, La Habana : Editorial de Ciencias Sociales, 1987, p. 72-73.

41. Jean-Pierre Tardieu, *Del Diablo Mandinga al Muntu Mesiano. El negro en la literatura hispanoamericana del siglo XX*, Madrid : Editorial Pliegos, 2001.

42. Le trope s'est même introduit dans le parler des indiens de la Nouvelle Espagne et s'est maintenu jusqu'à nos jours dans les villages isolés des montagnes comme l'indique Carlos Fuentes dans la nouvelle "Calixta Brand", d'une de ses dernières œuvres *Inquieta compañía*, Madrid : Alfaguara, 2004, p. 136. Il est très significatif qu'une des communautés de marrons qui s'installèrent en 1735 dans les montagnes de Mazatiopa, près de Teutila, dans la région d'Oaxaca, ait pris le nom de "Mandinga" ; voir : Patrick J. Carroll, "Mandinga : The Evolution of a Mexican Runaway Slave Community, 1735-1827", *Comparative Studies in Society and History* 19 (4), oct. 1977, p. 488-505.

RÉSUMÉS

La réduction d'un musulman libre à la condition servile n'était point admise par l'Islam. Or de nombreux africains réduits à l'esclavage par les Portugais au XV^e siècle appartenaient à des ethnies déjà islamisées, de sorte que les "jolofes" et les "mandingas" n'étaient pas rares à Séville où ils faisaient montre de leur insoumission. Cette même résistance se manifesta d'une façon plus violente dans le Nouveau Monde où les conditions de l'esclavage empirèrent. Dès les débuts du XVI^e siècle les "jolofes" suscitèrent de graves soulèvements qui menaçaient l'existence de la société coloniale naissante. D'où les interdictions formulées par les cédules royales de transférer outre-mer des esclaves musulmans, quelle que fût leur origine. Mais la traite rendait difficile l'application de ces textes, et, avec le temps, le comportement rétif du "mandinga" fut considéré comme une manifestation diabolique, vision que recueillit la tradition littéraire.

El Islam no admitía la reducción a servidumbre de un musulmán libre. Ahora bien muchos de los africanos reducidos a la esclavitud por los portugueses en el siglo XV pertenecían a etnias ya islamizadas, de manera que no eran pocos los "jolofes" y los "mandingas" en Sevilla donde daban pruebas de su insumisión. La misma resistencia se manifestó de un modo aun más violento en el Nuevo Mundo donde empeoraron las condiciones de la esclavitud. Desde principios del siglo XVI los "jolofes" suscitaron graves levantamientos que amenazaban a la flamante sociedad colonial. De ahí las prohibiciones formuladas por las reales cédulas de trasladar esclavos musulmanes a ultramar, cualquiera que fuera su origen. Pero la trata hacía difícil la aplicación de dichos textos, y, andando el tiempo, el comportamiento reacio del "mandinga" se consideró como una manifestación diabólica, visión que recogió la tradición literaria.

Enslaving a free Muslim was unacceptable for Islam. However, many Africans who had been enslaved by the Portuguese in the fifteenth century belonged to ethnic groups who had already been converted to Islam so that in Seville "Jolofes" and "Mandingas" were not an uncommon sight. Actually, they openly behaved so as to show that they rebelled against their condition. The same resistance took place with more violence in the New World where the misery of slavery became even worse. As early as the beginning of the sixteenth century the "Jolofes" initiated many serious uprisings which threatened the very existence of the inchoate colonial society. As a result the transfer of muslim slaves to overseas colonies was made illegal by royal writs, wherever they came from. But the slave trade made the enforcement of these rules problematic and over the years the rebellious behavior of "mandingas" came to be considered a manifestation of the Devil, a notion which thrived in literary tradition.

INDEX

Keywords : Keywords : Slaves, Muslims, myths, Resistance, the New World

Palabras claves : Esclavos, mito., musulmanes, Nuevo Mundo, resistencia

Mots-clés : musulmans, Nouveau Monde, esclaves, mythes, Résistance

AUTEUR

JEAN-PIERRE TARDIEU

Université de La Réunion, [jean-pierre.tardieu\[at\]univ-reunion.fr](mailto:jean-pierre.tardieu@univ-reunion.fr)